CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E70898** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE 04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE
Siret : 388 831 315 00022
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 02359
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320 - 180040

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320 - 180040

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : SARL CONSTRUCTIC BOIS

177, RUE DE L'ABERGEMENT
ZONE ARTISANALE DU BRESSON
38660 LE TOUVET

Téléphone : 04 76 08 55 06 **Fax :** 04 76 08 55 09
Portable : 06 89 84 20 27
Responsabilité légale :
BELIARD CLAUDE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.constructic-bois38.fr
E-mail : constructic-bois@orange.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 335 195 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure)	7	01/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/08/2026 09:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E70898** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE **04/08/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1992
Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : **388 831 315 00022**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 02359

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320 - 180040

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320 - 180040

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **SARL CONSTRUCTIC BOIS**

177, RUE DE L'ABERGEMENT
ZONE ARTISANALE DU BRESSON
38660 LE TOUVET

Téléphone : 04 76 08 55 06 **Fax :** 04 76 08 55 09
Portable : 06 89 84 20 27

Site Internet : http://www.constructic-bois38.fr
E-mail : constructic-bois@orange.fr

Responsabilité légale :
BELIARD CLAUDE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure) Mention RGE	01/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.